

# 3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 2017

CHARGES	Montant <sup>10</sup>	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
<b>60 – Achats</b>	13800	<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services	11200	Autofinancement	3500
Achats matières et fournitures	2600	<b>74- Subventions d'exploitation<sup>11</sup></b>	123600
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
<b>61 - Services extérieurs</b>	4400	-	
Locations	3000	-	
Entretien et réparation		Région(s) : PACA	15000
Assurance	1200	-	
Documentation	200	Département(s) : CD13	5600
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	51100	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6100	Intercommunalité(s) : EPCI <sup>12</sup>	
Publicité, publication	35000	- La Métropole AMP	15000
Déplacements, missions	8700	Commune(s) : Ville de Marseille	60000
Services bancaires, autres	1300	- Carry le Rouet / Port St Louis	6000
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		- CCIMP	10000
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
<b>64- Charges de personnel</b>	55700	-	
Rémunération des personnels	24300	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales	20000	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	11400	Aides privées	12000
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66- Charges financières</b>	2100	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>127100</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>127100</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>13</sup></b>			
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	8000
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole	8000	Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>135100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>135100</b>

La subvention de 15000 € représente 12 % du total des produits :  
(montant demandé/total des produits) x 100.

<sup>10</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>11</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

<sup>12</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

<sup>13</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.